



**ARRÊTÉ DU MAIRE N°039/2025**

**Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,  
Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de voirie qui seront réalisés Quai Serullaz et Quai Charles de Gaulle à Seyssel Ain du 7 au 11 avril 2025.

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** Durant le temps des travaux, l'accès au vieux pont sera interdit à tous les véhicules en fonction de l'état d'avancement du chantier.

Lundi 7 avril 2025 la circulation sera également interdite Quai du Rhône.

**ARTICLE 2** La signalisation provisoire sera mise en place par le service technique municipal.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- à la mairie de Seyssel Ain
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- à la police pluricommunale de Seyssel,
- au centre technique municipal.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 04/04/2025  
Le Maire, Gérard LAMBERT

